

Fiche mutations 2021

Mouvement intra-académique

à remplir soigneusement et à renvoyer à :
SNFOLC59 – 254 Boulevard de l'usine CS 90022 - 59045 Lille cedex

Adhérent SNFOLC oui non

adhésion 2021 à jour

Discipline : Corps/Grade :

NOM (en majuscules) : Prénom : Date de naissance :

Nom de jeune fille : Tél : E-mail :

Adresse personnelle :

Établissement d'exercice en 2020/2021 :

Titulaire sur poste fixe TZR Stagiaire ex non titulaire ayant bénéficié de 150/165/180 pts à l'inter

● Dans quel cas êtes-vous ? :

cas n° 1 : vous avez un poste définitif (poste fixe ou TZR) dans l'académie de Lille

cas n° 2 : vous n'avez pas de poste définitif dans l'académie, vous pouvez donc être traité "en extension".
Précisez votre situation :

Vous entrez dans l'académie de Lille au mouvement inter

2021 (cas des titulaires entrant, cas des stagiaires),

Autre situation (indiquer au syndicat les données précises)

● Indiquez également le cas échéant :

Demande formulée au titre du handicap

Vous relevez des priorités de « carte scolaire »

Vous êtes TZR et ne souhaitez participer qu'à la phase d'ajustement : indiquez-nous vos préférences.

Rapprochement de conjoint (marié, ou pacsé, ou avec enfant reconnu par les deux)

Précisez la profession et le lieu de travail du conjoint :

.....
.....

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans au 31/08/2021) :

Vous demandez le rapprochement de conjoint sur :

sa résidence privée

sa résidence professionnelle

Autorité parentale conjointe

Parent isolé

Mutation simultanée, précisez :

Nom et prénom du conjoint :

sa discipline précise :

son affectation cette année :

Poste spécifique académique

	vœux en clair (non codés)	type d'établissement	barème (votre calcul)	barème (vérification)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Le barème intra-académique 2021 – académie de LILLE

Partie commune à tous les candidats	
<p>Échelon Au 31/08/2020 par promotion, ou au 01/09/2020 par reclassement ou classement initial : - Classe normale : 14 points pour le 1er et 2ème échelon + 7 points au-delà par échelon - Certifiés Hors Classe : 56 points forfaitaires + 7 points par échelon - Agrégés Hors Classe : 63 points forfaitaires + 7 points par échelon (Agrégés HC au 4ème échelon depuis 2 ans : 98 points) - Classe exceptionnelle : 77 points forfaitaires + 7 points par échelon (limités à 98 points)</p> <p>Ancienneté dans le poste au 31/08/21 Par année Bonification par tranche de 4 ans d'ancienneté dans le poste</p>	<p>20 pts 50 pts</p>

Bonifications liées au RC / Autorité parentale conjointe / Parent isolé	
<p>Bonification pour « Rapprochement de conjoints » ou « Autorité parentale conjointe » (relativement à la commune profes. et/ou privée du conjoint). Le 1^{er} vœu déclenchant la bonification doit se situer dans le département profes. et/ou privé du conjoint. Vœu commune (*) Vœu groupement de communes (*), département (*), académique (*), ZR Par enfant à charge de moins de 18 ans au 31 août 2021 (enfant à naître pris en compte au 31/12/20)</p>	<p>50.2 pts 90.2 pts 30 pts</p>
<p>Bonification Parent isolé Vœu commune (*) Vœu groupement de communes (*), département (*), académique (*), ZR Attention : l'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au 31/08/2021. La bonification est accordée à la condition que l'affectation qui en découle améliore les conditions de visite ou de garde de l'enfant.[]</p>	<p>50 pts 90 pts 30 pts sup à partir du 2^{ème} enfant</p>

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification

Demande de Mutation simultanée	
<p>Mutation simultanée entre conjoints (deux conjoints titulaires ou deux conjoints stagiaires) Vœu commune (*) Vœu groupement de communes (*), département (*), académique (*), ZR Une demande entre agents non conjoints est possible mais non bonifiable.</p>	<p>20 pts 30 pts 30 pts par enfant</p>

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification

TZR	
<p>Ancienneté TZR Tous les vœux sauf ZR</p>	<p>25 pts par an</p>

Agrégés dont la discipline est enseignée en collège et lycée	
<p>Agrégé non titulaire d'un poste en lycée demandant des lycées Vœu établissement, commune, groupement de communes, département, académie typés lycées</p> <p><i>NB les professeurs agrégés ne pourront pas cumuler les bonifications pour vœux d'affectation en lycée et les bonifications pour demande de rapprochement de conjoints.</i></p>	<p>150 pts</p>

Stagiaires / Reconversion	
<p>Pour les stagiaires ayant bénéficié des 150/165/180 points à l'inter (ex-contractuels du 2nd d° de l'EN, ex-MA, ex-AED...). Vœu groupement de communes(*), département (*), académique(*), ZR Echelons 1 à 3 : Echelon 4 : Echelon 5 et plus :</p>	<p>100 pts 115 pts 130 pts</p>
<p>Pour les autres stagiaires Bonification sur tous les vœux (à utiliser dans les 3 ans)</p>	<p>10 pts</p>
<p>Changement de discipline par un dispositif de reconversion Vœu groupements de Communes (*), Dpt(*), Aca(*), ZR</p>	<p>500 pts</p>
<p>Changement de corps suite à un détachement Vœu groupements de Communes (*), Dpt(*), Aca(*), ZR</p>	<p>500 pts</p>
<p>Changement de discipline ou de corps suite à un concours ou liste d'aptitude Vœu groupements de Communes (*), Dpt(*), Aca(*), ZR</p>	<p>250 pts</p>

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification.

Mesures de cartes scolaires

Bonification sur les vœux « prioritaires » suivants (attention, lire le § « mesures de cartes scolaires »)

L'établissement de la MCS,
la commune correspondant (*),
le département (*), l'académie (*)

NB les professeurs agrégés peuvent ne demander que des lycées et bénéficier de la bonification

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification.

3000 pts
2000 pts
1500 pts

Sortie Education Prioritaire - établissements ex-APV

Dispositif transitoire : Lycées ex-APV –

Ancienneté	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans et +
Bonification vœu précis	20 points	40 points	60 points	80 points	100 points	120 points	140 points	160 points
vœu large	30 points	60 points	90 points	120 points	150 points	180 points	210 points	240 points

Pour 5 années d'ancienneté, sur des vœux « Commune » (*), Groupements de Communes, Dpt(*), Aca(*), ZRE, ZRD, ZRA
Précision : bonification accordée dès lors que l'agent a accompli une période d'exercice continue et effective de 5 ans dans le même établissement (y compris en tant que TZR) classé REP+ et/ou relevant de la politique de la ville, sauf en cas d'affectation sur un même type d'établissement à la suite d'une MCS. De plus il faut être affecté dans cet établissement au moment de la demande de mutation.

Dans le cas d'un établissement REP+ ex-APV, la bonification la plus favorable sera retenue

Sortie pour les personnels affectés en éducation prioritaire

Vœu établissement précis

Vœu commune, groupement de communes, département, académique, ZR

100 pts
150 pts

Autres bonifications

Bonification pour réintégration après un détachement

Vœu département

1000 pts

Bonification pour réintégration après un CLD, poste adapté

Vœu commune (*) et groupement de communes typés ou non

1000 pts

Exercice en établissement particulier (EREA, SEGPA, UPR, EPM) après 5 ans d'ancienneté :

Vœu précis

100 pts

Vœu large :

150 pts

CAPPEI : sur vœux précis, SEGPA, EREA

Retour de congé parental (de plus de 6 mois)

600 pts

Vœu préférentiel (à partir de la seconde année de formulation)

150 pts

"Tout poste" sur un même vœu large formulé en rang 1

20 pts

(*) demander « tout poste » lors de la saisie des vœux pour pouvoir bénéficier de cette bonification.

Priorité au titre du handicap

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi, pour tous les vœux [non cumulable avec les 1000 points]

100 pts

Pour les vœux considérés prioritaires, après examen en groupe de travail académique (attribution surtout sur vœux larges, nous contacter)

1000 pts

La procédure concerne les personnels titulaires et les stagiaires, et/ou leur conjoint handicapé, ou un enfant handicapé ou nécessitant des soins spécifiques.

Un dossier doit être déposé auprès du médecin conseil du recteur de l'académie de l'intra.

Fournir tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée, la pièce attestant que l'agent ou son conjoint, ou son enfant entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). S'agissant d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces relatives au suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Attention : même si vous avez bénéficié d'une bonification à l'inter, il faut refaire une demande et un dossier de bonification pour l'intra.

Bonifications de gestion individualisée

Prise en compte de situations personnelles et professionnelles particulières.

Contactez le
syndicat

POUR TOUTE QUESTION, N'HÉSITEZ PAS : contactez FO au 09 07 33 54 34 !

Dès que vous avez l'accusé de réception confirmant votre demande de mutation, envoyez cette fiche syndicale de 4 pages au siège du syndicat :

SN-FO-LC 254 Boulevard de L'usine CS 90022 59045 Lille Cedex ou par mail à snfolc59@wanadoo.fr

En joignant le double des pièces justificatives et la photocopie de la confirmation de demande.

Votre barème intra-académique 2021 – académie de Lille

<i>Vous n'êtes pas obligé de calculer votre barème, mais il faut remplir toutes les rubriques qui vous concernent pour que nous puissions vérifier</i>	votre calcul	n ^{os} des vœux bonifiés	vérification du syndicat
Votre échelon au 31/08/20 ou au 01/09/20 par reclassement :		tous	
Votre ancienneté de poste au 31/08/21 : ans	tous
<input type="checkbox"/> Stabilisation TZR de 25 pts/an <input type="radio"/> TZR depuis
<input type="checkbox"/> Bonifications ex-APV - EP nombre d'années d'exercice continu dans l'établissement :ans <input type="radio"/> déclassement APV ou suppression de poste <input type="radio"/> établissement REP, REP+, « politique de la ville »
<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint <input type="radio"/> vœux communes <input type="radio"/> vœux groupements de communes, départements, aca, ZR <input type="radio"/> nombre d'enfants de moins de 18 ans au 31/08/2021 :
<input type="checkbox"/> Mutation simultanée (entre conjoints) <input type="radio"/> vœux communes <input type="radio"/> vœux groupements de communes, départements, aca, ZR <input type="radio"/> nombre d'enfants de moins de 18 ans au 31/08/2021 :
<input type="checkbox"/> Parent isolé (enfant de moins de 18 ans au 31/08/2021) <input type="radio"/> vœux communes <input type="radio"/> vœux groupements de communes, départements, aca, ZR <input type="radio"/> nombre d'enfants de moins de 18 ans au 31/08/2021 :
<input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="radio"/> bonification 10 points <input type="radio"/> stagiaire ex-non titulaire ayant bénéficié de 150/165/180 pts à l'inter <input type="radio"/> stagiaire ex-fonctionnaire titulaire d'un autre corps (changement de corps, reconversion)	tous
<input type="checkbox"/> Réintégration			
<input type="checkbox"/> Demande formulée au titre du handicap			
<input type="checkbox"/> Victime d'une mesure de carte scolaire <input type="radio"/> ayant déjà fait l'objet antérieurement d'une autre MCS, indiquer quelle année et pour quel établissement :			
<input type="checkbox"/> Vous êtes agrégé et vous demandez des lycées			
<input type="checkbox"/> Autre (préciser)			
Totaux			
<input type="checkbox"/> Poste spécifique académique	Affectation rectorale hors barème, après avis par l'inspection		

SECTION DEPARTEMENTALE DU NORD DU SN-FO-LC

254 Boulevard de L'usine CS 90022 59045 Lille Cedex

09.07.33.54.34 ou 07 86 12 16 62 _ Mail : snfolc59@wanadoo.fr Site : <http://www.snfolc59.fr/>